

Volkswind France

Centre régional de Tours
25, rue du Général Mocquery
37550 Saint-Avertin
02 47 54 27 44

Vos contacts privilégiés

Clément PUISSEGUR
Chef de projets
02 47 54 27 44
clement.puissegur@volkswind.com

Vincent GODEFROY
Chargé de développement
02 47 54 27 44
vincent.godefroy@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- **En 2035, l'éolien devrait représenter 21% de notre production électrique.** (Source : Projection RTE scénario A « accélération réussie »)
- **L'éolien est la 2^{de} source d'énergie renouvelable électrique après l'hydraulique, et la 3^{ème} source de production d'électricité en France.** (Source : RTE)
- **L'éolien représente en 10% de la production électrique en France.** (Source : RTE, bilan électrique 2023)
- **+135 GW minimum** Au minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 37 GW en 2022. (Source : RTE)

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

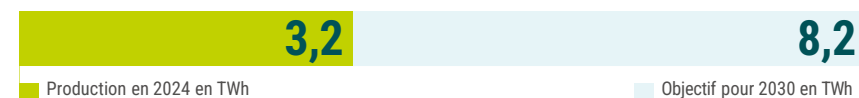
L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2022, **21,1 GW** ont été installés



En région Centre-Val de Loire, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **8,2 TWh**. En 2024, la production était de **3,2 TWh** :



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axp, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, l'un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DU Bois d'Auvilliers

FEVRIER 2026

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Dans ce cadre, nous réaliserons une série d'études nécessaire à ce projet : environnementales, paysagères, acoustiques et hydrologiques.

Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

En accord avec la municipalité de Louville-la-Chenard, nous vous proposons une exposition le **10 février 2026 de 10h à 12h** et de **14h à 16h** à la mairie de Louville-la-Chenard. Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter les premiers éléments du projet, les possibilités de création d'un comité de projet ainsi que l'éventail des aides et partenariats possibles avec les riverains du projet. Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à vos questions.

Clément PUISSEGUR
Chef de projets éoliens

Retrouvez toutes les informations du projet sur



<https://parc-eolien-bois-auvilliers.fr>



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Rendez-vous le **10 février 2026 de 10h à 12h** et de **14h à 16h** à la mairie de Louville-la-Chenard, pour une exposition sur le projet de la Ferme éolienne du Bois d'Auvilliers.

Évènement

Un comité de projet s'organisera avec les communes d'implantations, limitrophes et dans un rayon de 6km afin de présenter les éléments du dossier.

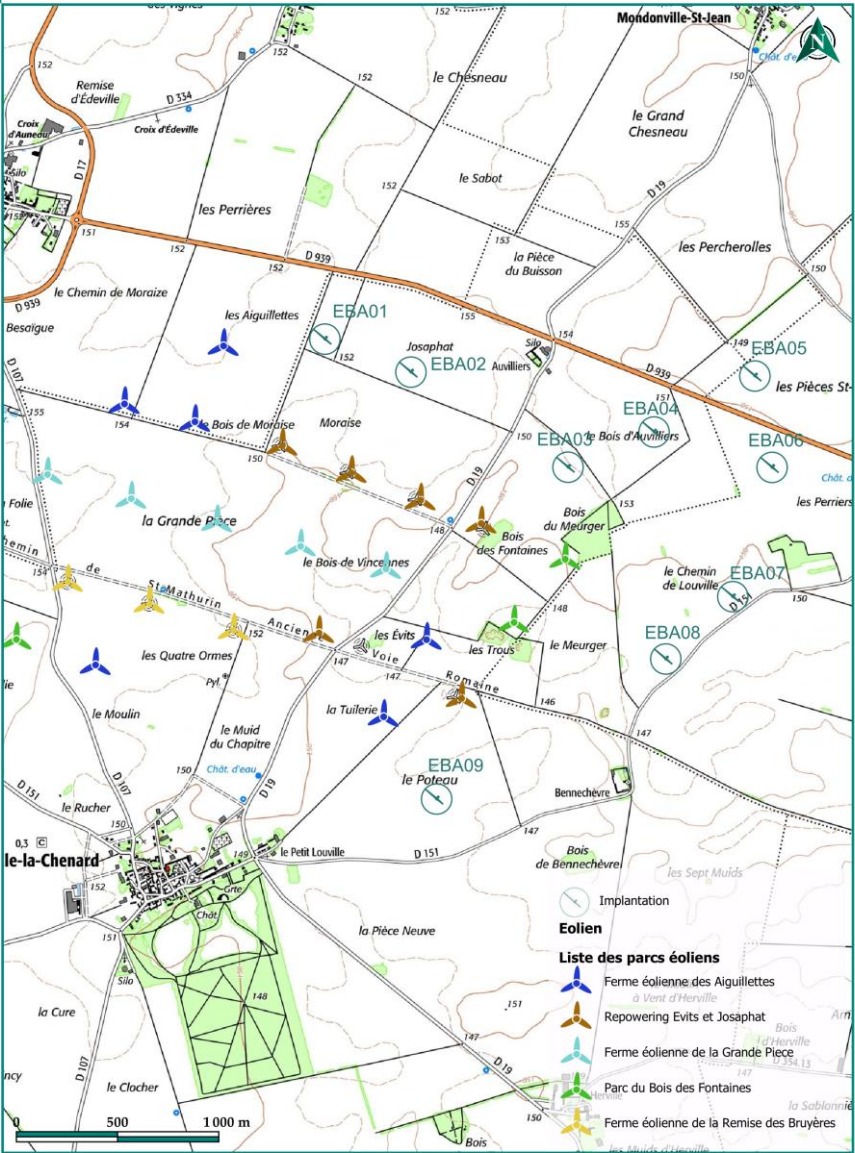
40,5
Puissance
du projet en
MW

9
éoliennes

180m
de hauteur
totale

PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Éolien**
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** à partir d'un potentiel maximal de 16 éoliennes.
- La variante d'implantation retenue comporte **9 éoliennes** avec une plage de puissance comprise entre **4,5 et 5,9 MW**, soit une puissance totale du parc de **40,5 à 53,1 MW**. La réduction du nombre d'éoliennes permet une meilleure intégration du projet dans son environnement.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

364

Emplois créés

En équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 6 en Centre-Val de Loire l'année de la construction.

344 655€

De retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

LES ÉTUDES

Environnementale



Le bureau d'études Auddicé Environnement a été missionné en 2025 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère



Le cabinet d'études Epycart travaille depuis 2025 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique



Le cabinet Erea est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



PRÉFAISABILITÉ

2020 - 2023



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaisabilité

CONCEPTION

2023-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- **Compilation des résultats**

INSTRUCTION

2026-2028



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2029



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site